



Parc  
naturel  
régional  
de la Forêt d'Orient

# Appel à candidature

COMMUNES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT

RÉSIDENCES D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE

PARC NATUREL RÉGIONAL  
DE LA FORÊT D'ORIENT





## Le Programme « Pour de Nouvelles Ruralités »

Les 6 Parcs naturels régionaux du Grand Est veillent à la mise en œuvre des orientations du projet de développement territorial contractualisé dans leurs Chartes. Dans l'idée de mutualiser nos forces et de créer une dynamique à l'échelle de la Région Grand Est, des projets inter-Parcs sont organisés autour de différentes thématiques.

Le Programme « Pour de Nouvelles Ruralités » est le programme inter-Parcs des pôles aménagement des 6 Parcs naturels régionaux du Grand Est.

La dynamique inter-Parcs a pour objectif d'accompagner des projets exemplaires qui répondent aux orientations de la Charte du Parc naturel régional et qui s'inscrivent dans les orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est. La protection des milieux naturels, l'aménagement durable du territoire, le développement économique basé sur les ressources et filières locales, la préservation de l'identité architecturale et la valorisation des paysages, font partie de ces critères à intégrer aux projets et à respecter.

## Objectifs du programme

**Comprendre ensemble les dynamiques à l'œuvre** : collecter et transmettre à un public élargi la connaissance sur les problématiques urbaines, rurales, patrimoniales et architecturales relatives à la commune.

**Permettre au plus grand nombre d'obtenir des réponses à leur questionnement** : en appréhendant son cadre de vie (espaces publics, espaces privatifs, lieux vus, lieux pratiqués) et en développant un esprit critique et en permettant l'appropriation de son environnement.

**Imaginer ensemble un avenir** : À quoi pourrait ressembler le village de demain ? Que veulent voir les habitants au quotidien ? Quels sont les espaces publics qui pourraient accueillir des actions participatives ? etc.

**Proposer une vision commune** : réfléchir à un plan du développement idéal des centres bourgs ou encore des friches urbaines. La réflexion sur les friches est d'ailleurs très importante, il s'agit d'un secteur majeur dont l'intervention est d'ordre public.

**Agir ensemble sur un site stratégique** : proposer des aménagements grâce auxquels la requalification de patrimoine peut se traduire en opérations concrètes. L'idée est de fournir une réponse précise aux attentes des usagers.



## Qu'est-ce qu'une Résidence d'architecture et de paysage ?

Une Résidence d'architecture et de paysage est pensée comme une façon novatrice de **sensibiliser au cadre de vie**. Elle s'inscrit dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle. L'équipe composée de professionnels de l'architecture et du paysage en charge de son animation, vient à la rencontre de la population communale et des acteurs pour imaginer, de façon collective, des avenir possibles autour de la réhabilitation d'un site.

La Résidence d'architecture et de paysage doit être pensée comme une **étude de faisabilité co-construite (participative)** permettant à la commune porteuse de structurer les bases d'un programme stratégique sur son territoire. Elle a pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des élus locaux et habitants sur les problématiques contemporaines des centres bourgs, ou encore de la valorisation des patrimoines. Elle doit également susciter le débat sur l'architecture, les usages et les modes de vie ainsi que sur les liens entre l'habitat et l'environnement local, urbain ou naturel.

Au regard des enjeux actuels, il est important de préciser qu'une **attention particulière doit être portée sur la limitation de l'artificialisation des sols**.

L'équipe retenue, en immersion dans la commune d'accueil, étudiera des

problématiques préalablement identifiées. Ces études, menées de manière collective, conduiront à des propositions concrètes et adaptées aux enjeux locaux.

Ce sera également l'occasion de sensibiliser à l'identité du territoire communal. En effet, il peut être affecté par une succession et une accumulation de petits détails dans les constructions et aménagements, qui modifient les spécificités architecturales et paysagères de la commune.

La Résidence d'architecture a donc vocation à **faire émerger une réflexion globale**, enrichie par l'échange et l'expérimentation et **aboutissant à des actions concrètes et des opérations d'aménagement pilotes**.

Des moments de travail collectif associant l'ensemble des publics de la commune, enfants, élus, nouveaux arrivants, aînés, etc... seront organisés pour augmenter le sentiment d'appartenance et d'appropriation aux espaces publics.

Chacun, à son niveau, peut s'exprimer, être écouté et surtout devenir acteur de son cadre de vie !



## Pour qui ? Pour quoi ?

Avant de construire ensemble un projet, il est primordial de définir de manière concertée ce que signifient au niveau local les termes de paysage et d'architecture. À partir de cette culture partagée, l'enjeu sera d'imaginer ou d'affiner des projets pilotes et novateurs grâce à l'appui de l'équipe de professionnels.

C'est là que se situe le point de départ de la Résidence d'architecture et de paysage : **inviter les habitants à s'exprimer sur leur cadre de vie**, à comprendre que le paysage n'arrête pas de changer sous nos yeux.

- Comment les habitants perçoivent-ils leurs patrimoines ?
- Quelles sont les spécificités des espaces publics et de l'architecture locale ?
- Comment anticiper les nouvelles attentes en termes de mode de vie ?
- Comment associer logements, activités et services ?

La Résidence propose **une méthode de travail unique pour construire un projet collectif** par et pour les habitants :

- Comment construire un projet au plus près des désirs des villageois ?
- Comment insuffler une vision globale ?
- Quelle forme, quel aspect et quels usages pour ce lieu ?
- Comment stimuler l'intelligence collective pour produire un projet logique qui suscite la participation et l'adhésion du plus grand nombre ?

L'accueil d'une Résidence d'architecture est un temps d'immersion, de réflexion et de création, proposé gratuitement aux communes volontaires.

Les destinataires de cet appel à candidature sont celles pour lesquelles le recours aux prestations de professionnels du paysage et de l'architecture est difficile.



## Conditions

La commune d'accueil s'engage à :

- Proposer un local de travail à l'équipe disposant d'une connexion internet pour les journées de travail sur place, si possible dans un lieu passant ou symbolique (ancien commerce, café, mairie, salle communale...).
- Héberger l'équipe sur la totalité du temps passé sur place (y compris petit-déjeuner ; hébergement dans un gîte communal, hôtel, chez l'habitant ou autres).
- Mobiliser les habitants, les associations et l'équipe municipale de leur village pour les temps d'échanges avec les professionnels.
- Accompagner l'équipe de professionnels lors des différents temps forts de la Résidence.
- Faciliter la reproduction de documents et prendre à sa charge l'impression papier des supports d'expositions.
- Organiser un temps festif (verre de l'amitié, goûter, ou autres) pour les phases de restitutions publiques.
- Aboutir à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le PnrFO s'engage à :

- Accompagner la commune volontaire.
- Gérer l'appel d'offre pour proposer des équipes de professionnels adaptés au projet de la commune.
- Proposer et organiser le financement de la Résidence d'architecture conduite par les architectes et/ou paysagistes.
- Aider à la mise en place du programme d'opération en partenariat et en accord avec la commune et ses partenaires potentiels. (Les services du PnrFO ne peuvent pas se substituer à un AMO ou un maître d'ouvrage).
- Mobiliser son équipe technique pluridisciplinaire, le temps de la Résidence.
- Mobiliser son réseau pour favoriser la bonne conduite de la Résidence.
- Communiquer sur le projet.

La commune volontaire s'engage à réaliser le projet qui a bénéficié de la Résidence.

La mise en œuvre du projet à la suite de la Résidence, sera facilitée et bénéficiera plus facilement de financement dédié.

Les services du Parc suivront la suite de la Résidence dans le cadre de leur mission d'accompagnement et de conseils gratuits auprès des communes membres.



## Planning prévisionnel

1. **Fin octobre** : Rédaction et envoi de l'appel à candidature
2. **Fin décembre 2023** (avant les fêtes) : Date limite de candidature
3. **Janvier 2024** : Prise de contact et RDV avec les communes pour précisions sur le projet
4. **Fin janvier 2024** : Sélection définitive du projet
5. **Février/Mars 2024** : rédaction du cahier des charges et de l'appel d'offre
6. **Fin mars 2024** : Publication de l'appel d'offre
7. **Mai 2024** : Lancement de la Résidence
8. **Entre mai et septembre 2024** : Deux temps de Résidence à définir
9. **Octobre/novembre 2024** : Fin de la Résidence

## Qui peut candidater ?

Cet appel à projet est ouvert aux 58 communes du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

## Critères de sélection des projets

Les projets seront choisis sur la base de la fiche de candidature ci-après.

Les candidatures seront analysées par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient avec l'appui des partenaires du programme « Pour de Nouvelles Ruralités » (La Région Grand-Est, les 5 autres Parcs naturel régionaux du Grand-Est et l'architecte coordinatrice du programme)

Le jury sera sensible à :

- La motivation pour le sujet : lettre de motivation,
- La manière d'impliquer les habitants,
- Le site de projet proposé et les problématiques posées.



## Modalités

Le dossier est à renvoyer au plus tard le dimanche 22 décembre 2023.

Soit par voie électronique à :

[architecture@pnrfo.org](mailto:architecture@pnrfo.org)

Soit par courrier postal en version papier :

Appel à candidature  
Pour de Nouvelles Ruralités  
Maison du Parc  
10220, Piney

## Contact et renseignements :

Thomas GOUVERNEUR  
Chargé de mission Urbanisme et  
architecture  
[architecture@pnrfo.org](mailto:architecture@pnrfo.org)  
03.25.43.81.98.

## Documents utiles pour la candidature :

Pour plus de renseignements sur le programme « Pour de Nouvelles Ruralités » et pour vous donner un aperçu du type de travail effectué lors des dernières Résidences sur le territoire du Parc, veuillez vous référer aux documents ci-dessous disponible sur le site internet du Parc, onglet « Centre de ressources » (cliquez sur le lien) :

- [Le Livre Blanc Pour de Nouvelles Ruralités 2021 - Architectures et Paysages du Quotidien](#)
- [Résidence de Piney en 2021- Fiche Résidence et synthèse de restitution](#)
- [Résidence de Dienville en 2022 - Fiche Résidence et synthèse de restitution](#)
- [Les actualités relatives aux Résidences et à la vie du pôle Aménagement, Développement et Connaissance du territoire](#)

**Pour de  
Nouvelles  
Ruralités**

Architectures  
et Paysages  
du Quotidien



POUR PLUS D'INFORMATIONS

**Ana Vida**  
architecte en charge  
de la coordination du  
programme PNR  
[contact@vida.archi](mailto:contact@vida.archi)  
01 88 32 56 72

**PNR des Ardennes** → [paysage@parc-naturel-ardennes.fr](mailto:paysage@parc-naturel-ardennes.fr)  
**PNR des Ballons des Vosges** → [f.monin-guenot@parc-ballons-vosges.fr](mailto:f.monin-guenot@parc-ballons-vosges.fr)  
**PNR de Lorraine** → [patrick.jeannot@pnr-lorraine.com](mailto:patrick.jeannot@pnr-lorraine.com)  
**PNR de la Forêt d'Orient** → [architecture@pnrfo.org](mailto:architecture@pnrfo.org)  
**PNR de la Montagne de Reims** → [c.feneuil@parc-montagnedereims.fr](mailto:c.feneuil@parc-montagnedereims.fr)  
**PNR des Vosges du Nord** → [p.demoulin@parc-vosges-nord.fr](mailto:p.demoulin@parc-vosges-nord.fr)